



COMMUNE DE MESSERY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025 A 20 H.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DECISION
1	Avis sur le projet de PLUi-HM de Thonon- Agglomération.	Avis positif avec recommandations
2	Demande d'une garantie de prêt d'un montant de 104 931 € sollicitée par la S.A. MONT-BLANC dans le cadre de l'acquisition de 6 logements en BRS auprès du promoteur OBJECTIF PIERRE (programme immobilier « Auprès du Lac », route de Fecler).	Accepte de garantir l'emprunt d'un montant de <u>104 931 €</u> sollicitée par la S.A. MONT-BLANC et l'OFS SÔ ALPES
3	Modification de la convention portant « Offre de concours » avec M. BAUD Stéphane.	Accepte que l'offre de concours versée par M. Stéphane BAUD dans le cadre de l'opération décrite ci-dessus soit de 845 €.
4	Projet de convention de droit d'usage dans le cadre de la construction d'un réseau de desserte en fibre optique.	Approuve le projet de convention de droit d'usage dans le cadre de la construction d'un réseau de desserte en fibre optique avec la société COVAGE HAUTE-SAVOIE

5	Acceptation d'un don au profit de la commune	Accepte le don d'une remorque (telle que décrite ci-dessus) fait par M. François KRAUZE à la commune.
6	Approbation de la convention de mission et de la proposition financière du CDG 74 pour audit organisationnel avec préconisations suite « aux remontées de la part des élus et de certains agents vis-à-vis du DGS ».	Valide la proposition de Bernard WALLET consistant à accepter la proposition financière du CDG 74 pour audit organisationnel avec préconisations en l'état, c'est à dire sans y apporter de correctifs ou amendements ; Approuve la proposition financière du CDG 74 telle qu'annexée.
7	Acquisition d'un vélo-bus – Modification du plan de financement	Accepte que la commune se substitue au département 74 dans le plan de financement qui va être adressé au comité de pilotage du programme LEADER ;
8	Construction d'une salle multifonctions aux Semiss- Lot n° 15 « Plomberie-Chauffage-Sanitaires-Ventilation » – Avenant n°1	Approuve la passation de l'avenant n°1 au lot n°15 avec la société OXALLI pour un montant de 5 900 € H.T., soit 7 080 € TTC.

Le Maire

 Serge BEL

